

Bac 2018 - Consignes, pressions, menaces : comment on gonfle les notes du bac

Émilie Trevert

Pour atteindre un taux de réussite quasi constant au baccalauréat (environ 88 % depuis 2014), certains inspecteurs, assistés d'enseignants zélés, rivalisent d'imagination. Petits arrangements, bidouillages, argumentaires abscons... tout est bon pour faire grimper les notes. Des profs correcteurs, lassés de ces consignes – passées essentiellement à l'oral – qu'ils jugent injustes, ont osé dire non à leur hiérarchie. Pour Le Point.fr, ils dévoilent les coulisses de la fabrique des notes. Un secret bien gardé.

La scène se passe dans un lycée du sud de la [France](#). En ce début juillet, les professeurs de français peuvent enfin souffler, ils sont venus à bout de la soixantaine de copies rédigées par des élèves de première lors de l'épreuve anticipée du bac. Reste la commission d'harmonisation, une réunion où ils doivent s'entendre sur leur notation.

Ce jour-là, l'inspectrice pédagogique régionale (IPR) a fait le déplacement en personne. C'est exceptionnel ; d'habitude, un professeur est missionné par le rectorat pour encadrer ses collègues. Dans la salle, on n'entend pas une mouche voler. La dizaine de correcteurs écoutent religieusement l'IPR, une femme d'une soixantaine d'années aux cheveux courts et aux traits tirés. D'un ton autoritaire, elle annonce d'emblée la couleur : « Si la moyenne de votre paquet de copies est d'un point en dessous de la moyenne académique, vous relevez tout votre paquet d'un point ! » Simple, clair, net.

« Puni par l'inspectrice »

Personne ne pipe mot, il s'agit d'un ordre. Pierre*, enseignant depuis une vingtaine d'années, bougonne dans son coin. Son paquet de copies est juste en dessous de la moyenne et, bien sûr, en dessous de la moyenne académique. L'inspectrice s'approche de lui.

- « Puisque vous êtes un point en dessous, vous rajoutez un point à toutes les copies ! lui intime-t-elle, sûre de sa logique.

- Désolé, je ne le ferai pas, rétorque Pierre, dans l'indifférence générale.

- Mais... mais vous ne pouvez pas ne pas le faire ! » s'étrangle l'IPR.

La voilà qui sort de sa poche un papier. Une circulaire du [ministère de l'Éducation](#) nationale. L'enseignant lit la page et demie avec attention, cherchant en vain la phrase qui l'obligerait à remonter ses notes. Il n'y a rien de tel et il le signifie à l'inspectrice qui, prise au dépourvu face à tant d'audace, argue du fait que l'obligation se dégage « de l'ensemble du texte ». Vexée et rouge de colère, elle devient menaçante.

- « C'est une faute professionnelle ! »

Pierre, sûr de son bon droit et de la justesse de ses corrections, ne se laisse pas impressionner.

- « Je l'assume pleinement et je suis prêt à accepter toutes les sanctions.

- Vous serez convoqué au rectorat ! » tranche l'IPR.

Pierre n'a pas été convoqué au rectorat, mais cette année, pour la première fois de sa carrière, ce professeur agrégé ne corrigera pas les épreuves anticipées de français. « Voilà, après 17 ans de correction au bac, j'ai été *puni* par l'inspectrice... » conclut-il. Un de ses collègues qui osa également dire non – ils ne sont pas nombreux – a été « puni » d'une autre manière : il a été envoyé, pour faire passer les oraux, dans un lycée à 150 kilomètres de chez lui !

« L'harmonisation, pour moi, c'est une imposture, juge Pierre. Si les correcteurs étaient invités également à baisser leurs notes, pourquoi pas, mais c'est toujours à la hausse. Sous le couvert d'équité, ce n'est qu'une manœuvre insidieuse pour gonfler le plus possible les notes du bac ! »

Dissiper tous les soupçons de « petits arrangements »

Cette année encore, les 174 331 correcteurs et examinateurs devraient entendre à peu près les mêmes consignes. Le tout de manière informelle, et à l'oral de préférence. Le secret de fabrication des notes du bac est bien gardé. Il entretient un « soupçon latent affaiblissant ainsi la confiance que la société porte au baccalauréat », notait déjà, en 2008, le sénateur Jacques Legendre dans [son rapport « À quoi sert le baccalauréat ? »](#). Pointant « l'absence de transparence qui entoure le processus d'harmonisation » – un processus jugé toutefois nécessaire puisque la notation est un exercice en partie subjectif –, l'élu UMP préconisait de « rendre publiques » les consignes de correction afin de « dissiper tous les soupçons de *petits arrangements* ». Depuis dix ans, rien ne semble avoir changé...

Concrètement, il s'agit de ne pas être en dessous de la moyenne académique de l'année précédente, surtout pas en dessous de la moyenne nationale (en 2017, le taux de réussite au bac, toutes voies confondues, était de 87,9 % et de 90,6 % pour la voie générale). Quatre millions de copies seront corrigées ce mois-ci par des professeurs consciencieux en un temps record. Mais la note finale sera-t-elle celle qu'ils ont écrite au crayon de bois le soir à la veillée ou sera-t-elle « gonflée » par leurs soins en commission d'harmonisation ou, bien plus tard, à leur insu ?

Virginie Subias Konofal, agrégée de lettres classiques et auteur de *Histoire incorrecte de l'école**, est persuadée que l'inspection ne se gêne pas pour passer derrière les correcteurs. Et elle a de fortes raisons de le croire. Un jour, alors qu'elle était en train de corriger des copies du bac de français, dont certaines étaient « vraiment indigentes », elle reçoit un coup de fil de son chef de jury. « Il faut que votre moyenne remonte de 3 points, lui ordonne l'enseignant missionné par le rectorat. Soit vous remontez tout votre paquet de 3 points soit vous piochez au hasard certaines copies que vous remontez de 6 points. » Virginie Subias Konofal refuse d'obtempérer. Réponse du chef de jury : « Si vous ne le faites pas, je le ferai ! »

Nous sommes dans une dynamique de progression où le maître mot est bienveillance.

« Ça m'a complètement découragée pour le reste de mes corrections... confie-t-elle. Nous sommes dans une dynamique de progression où le maître mot est bienveillance. À l'écrit, on ne descend pas en dessous de 6 si ce n'est pas une copie blanche. » D'ailleurs, tout est fait pour en dissuader les profs récalcitrants : « Si vous tenez absolument à mettre en dessous de 6, vous devez faire un rapport et demander un entretien à votre chef de jury. C'est une espèce de négation de la compétence de l'enseignant... » soupire-t-elle.

« Le niveau baisse et on nous demande sans arrêt de tirer les élèves les plus faibles vers le haut aux dépens des plus forts, témoigne Jean*, professeur en série technologique dans l'académie de [Caen](#). Si je mets un 5/20 à une copie nulle et un 19 à une très bonne, on me dit : *Ce n'est pas possible, il n'y a pas tant de différence que ça entre les élèves !* On doit donc les noter entre 8 et 14, et non pas de 0 à 20. Je ne parle même pas des académies comme la Polynésie, Mayotte ou la Guyane, où le taux de réussite est fixé à l'avance, et après, seulement, on harmonise ! » Jean a été vice-président de jury en Polynésie avant de se faire « éjecter » : « J'ai refusé de bidouiller. »

Dans l'Hexagone, les pratiques ne sont pas toujours plus recommandables. « Dans certaines académies, on ne demande pas aux profs de remonter les notes, c'est l'inspection qui s'en charge ! » rapportait un IPR de l'académie d'Aix-[Marseille](#), l'an dernier. La plupart du temps, ce sont les inspecteurs eux-mêmes qui se chargent de convaincre les profs jugés trop sévères. « Oui, les inspecteurs territoriaux peuvent donner des consignes pour remonter les notes, confirme un haut fonctionnaire de l'Éducation nationale. Des copies peuvent être aussi notées sur 21... »

Regardez, ce n'est pas si négatif, il y a au moins un nom d'auteur !

Dans l'académie de Nancy-Metz, on ne remonte pas les notes par la force, mais on exhorte les correcteurs à être dans les clous. « On exige de nous 10 de moyenne avec un argument complètement rhétorique, raconte Antoine*, professeur de philo. Puisque 10, c'est la moyenne et qu'il y a plus d'élèves moyens que de très bons ou de très mauvais élèves, il est plus

logique qu'un paquet moyen ait la moyenne comme moyenne ! » Implacable.

D'autant qu'en philosophie, il faut tout faire pour ne pas apparaître comme la discipline qui punit. En commission d'harmonisation – des réunions qui peuvent durer cinq heures et tourner à la foire d'empoigne –, les profs qui ne sont pas dans la moyenne sont invités à lire leur copie à voix haute devant une trentaine de personnes. Le coordinateur de la réunion et les collègues du « méchant » correcteur y vont de leurs arguments pour faire remonter la note : « Au moins, il a fait un plan ! », « Regardez, ce n'est pas si négatif, il y a au moins un nom d'auteur ! »... « On nous demande de valoriser le plus possible, nous explique Antoine. Qu'importe que la référence soit utilisée à mauvais escient dans une copie totalement hors sujet ! » On a déjà demandé à Antoine de « remonter [s]on paquet » (soit environ 130 copies) d'un point ou deux. L'enseignant a refusé. « C'est la moyenne du paquet qui les intéresse, on est dans une logique comptable ! Mais remonter mécaniquement d'un ou deux points, ça ne veut rien dire. » Certains profs un peu chevronnés mettent alors en place des stratégies : au lieu de tout remonter, ils ajoutent des points seulement aux meilleures copies.

Lire aussi [La note de philo : une loterie ?](#)

Concernant l'orthographe, il s'agit encore une fois d'être le plus bienveillant possible. Y a-t-il une consigne nationale ? Le bureau des examens du ministère nous répond que « les barèmes ne sont pas communicables ». En tout cas, dans l'académie de Nancy-Metz, la consigne a été très clairement énoncée à Antoine et à ses collègues : « Interdiction de sanctionner l'orthographe ! » Certains le font tout de même implicitement si les fautes sont trop récurrentes, mais gare à celui qui écrira noir sur blanc : « Orthographe = - 2 ! »

Auparavant, il y avait un barème précis : on ôtait un point au bout de la 11e faute, 2 points à la 21e... Idem dans l'académie de Lyon, où Christine*, prof de français, déplore l'absence de barème depuis l'an dernier. « On ne rend pas service aux élèves en ne les sanctionnant pas, regrette Antoine. Ils ne seront pas épargnés dans le supérieur [où le taux d'échec est de 60 % dès la première année d'après le ministère, NDLR]. Comment vont-ils faire pour écrire une lettre de motivation ? On fabrique une génération d'élèves qui ne sauront pas se remettre en question. »

De plus en plus de candidats contestent les notes et demandent à être réévalués.

De manière générale, il est conseillé aux correcteurs de laisser le moins de traces écrites possible. « N'écrivez en haut de la copie que la note et l'appréciation générale, tout le reste pourra être retenu contre vous ! » C'est le message que font passer certains inspecteurs à leurs ouailles. Pierre, notre prof de français rebelle, avait eu le malheur d'inscrire dans la marge l'adjectif « léger » pour décrire un paragraphe sans contenu, il a alors appris de la bouche de l'IPR que cette remarque était « irrespectueuse »... En pratique, de plus en plus de profs prennent l'habitude d'écrire leurs appréciations sur une feuille de brouillon qu'ils gardent pour eux.

Et pourquoi donc tant de précautions ? Par crainte de la contestation, nous dit-on. Bien que le jury soit souverain, un élève mécontent peut consulter sa copie ou le bordereau d'oral et [se plaindre* s'il juge sa note trop sévère](#). « On nous a clairement dit qu'il fallait justifier avec beaucoup de finesse nos notes, car de plus en plus de candidats les contestent et demandent à être réévalués, explique Christine. Il y a même eu un cas l'an dernier où l'on a fait repasser l'oral en catimini à un élève ! »

Faut-il y voir un lien de cause à effet ? Dans son académie, à Lyon, cette année, elle vient de découvrir avec effroi que l'harmonisation devrait également se faire pour l'épreuve orale. « C'est une grande première ! Tout élève ayant un écart de 8 points ou plus entre l'écrit et l'oral bénéficie d'une réévaluation de son oral. Mais comment peut-on harmoniser une note avec un collègue qui n'a pas assisté à l'oral ? se désespère Christine. On m'a répondu qu'une mauvaise note à l'oral pouvait être due au stress... En fait, il s'agit d'augmenter l'oral au regard de la note de l'écrit. »

La prof de français s'est juré de ne gonfler aucune note à l'oral. Mais elle avoue qu'à l'écrit, de temps en temps, elle cède un point ou deux. « Vous arrivez après dix jours de correction, vous êtes crevés, vous avez vu de belles choses et d'autres pitoyables... Vous êtes sous le feu des critiques, montré du doigt par les collègues, vous finissez par vous demander si vous n'êtes pas une vraie peau de vache... Alors, à un moment donné, on finit par les lâcher, les points, on a envie de rentrer chez soi. »

* Prénoms modifiés

** Éditions du Rocher

*** Contacté par *Le Point*, le ministère réfute la possibilité de faire une réclamation. Il nous répond qu'en vertu du « principe de la souveraineté du jury », « le recteur d'académie et les chefs de centres doivent, en conséquence, opposer une fin de non-recevoir à toute contestation contre les décisions de jury et rappeler que lorsque celui-ci s'est prononcé, l'administration, à quelque échelon que ce soit, ne peut en modifier les décisions, sauf s'il s'agit d'une erreur matérielle (erreur de report de note) ou d'une irrégularité (non-respect du temps de passage d'une épreuve orale). »

Consultez notre dossier : [Spécial Baccalauréat](#)